ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 46387

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dysfonctionnements engendrés par la sensible réduction des crédits d'État affectés au fonds social des cantines, éprouvant, plus particulièrement, les collèges situés en zone rurale. En effet, étant entendu que cette aide à la demi-pension intervient simultanément aux versements réalisés par le conseil général, il apparaît que sa réduction provoque, de fait, l'augmentation de la participation financière des familles. Considérant que le service annexe d'hébergement constitue l'une des conditions primordiales à la scolarisation des élèves en zone rurale, il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser dans quelles mesures le Gouvernement entend reconsidérer sa position sur le sujet et prendre en compte la réalité d'une particularité géographique principalement supportée par les familles les plus fragilisées.

Texte de la réponse

Depuis la globalisation des crédits intervenue en 2003, il appartient désormais au recteur, en relation avec l'inspecteur d'académie pour les collèges, de répartir les crédits ente les différents fonds sociaux : fonds sociaux collégiens, fonds sociaux cantines. Pour l'année 2004, l'enveloppe globale destinée aux fonds sociaux, public et privé, s'élève à 49,65 millions d'euros. De plus, il faut noter que les reliquats présents dans les établissements au 31 décembre 2003 sont encore très importants, de l'ordre de 50 millions d'euros. C'est la raison pour laquelle le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé aux recteurs d'académie d'être très attentifs lors de la répartition de ces crédits. Mais, s'ils le souhaitent, et en accord avec les chefs d'établissement, ils peuvent augmenter la part du fonds social cantines.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Decool
Circonscription : Nord (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46387
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6944
Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9028